

Rapport - Le FMI émet des doutes sur les ZES



05 01 2018 | 8:34

Actualités, Economie

**Le dernier rapport du Fonds monétaire international (FMI) critique à fond le texte sur les ZES. L'institution doute de l'efficacité du régime.**

**Craindes.** Dans son dernier rapport, sur la deuxième revue de la mission au titre du programme facilité élargi de crédits (PFC), les services du Fonds monétaire international (FMI) ont émis des doutes sur l'efficacité de la loi sur la zone économique spéciale (ZES) et du développement de l'industrie (LDI). « Des projets de loi pour attirer les investissements privés comportent des incitations fiscales qui soulèvent des doutes importants quant à leur efficacité et au risque de perte de recettes », indique le rapport.

Pour l'institution de Bretton Woods, ces textes « récapitulent des bonnes pratiques internationales en matière de gouvernance, pouvoir discrétionnaire excessif, par exemple, et de conception des incitations fiscales, par exemple, créées d'admissibilité trop vastes, chevauchements entre plusieurs régimes incitatifs, réduction du taux de l'impôt sur les sociétés au lieu d'un amortissement accéléré ou de crédits d'impôts favorisant l'investissement ». Le Parlement a adopté, lors de sa dernière session ordinaire, ces deux textes.

Pour attirer de nouveaux investisseurs, le gouvernement envisage de mettre en place des zones économiques spéciales (ZES), dans différents endroits de l'île comme la région Diana, Moramanga ou encore dans le Sud du pays.

**Craintes**

Pour soutenir ces nouveaux investissements, le gouvernement accordera des avantages fiscaux, comme des exonérations de la taxe sur les valeurs ajoutées (TVA), des droits de douane sur les importations, ainsi qu'une clause de stabilité de vingt ans.

Des mesures que le FMI pointe du doigt dans ce rapport. « Les services du FMI craignent que les avantages fiscaux n'attirent pas beaucoup d'investissements supplémentaires, mais profitent aux investisseurs qui, pour l'essentiel, se produisent de toute façon, et que la multiplicité des régimes s'avère difficile à gérer, ce qui entraînerait des pertes directes de recettes ainsi que des déperditions indirectes », souligne le document du FMI.

Face à ces critiques du FMI, le gouvernement annonce son intention de vouloir commencer avec un ou deux projets pilotes, de passer en revue les incitations fiscales existantes et de limiter la portée des nouveaux régimes dans des actes ultérieurs. « Avant de prendre d'autres mesures, nous évaluerons les coûts et les avantages de ces projets pilotes. Nous envisageons également de réviser le code fiscal en tant que cadre juridique général régissant les incitations fiscales, en faisant appel, dans la mesure du possible, à une assistance technique du FMI et d'autres partenaires », s'engagent les autorités dans leur mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF).

Lova Raffia Rakoa

05 01 2018



\*\*\*\*\*